



## 6ème Tour

**DIMANCHE 1er NOVEMBRE 2020 - 14h30**

Vierzon FC (N3)	/	US Orléans Loiret F. (N1)
Bourges 18 (N2)	/	Bourges Foot (N2)
SO Romorantin (N2) ou FC Drouais (R1)	/	USM Montargis (N3)
SMOC St Jean de Braye (R2)	/	Tours FC (N3)

Couleurs des équipements : Blanc - Rouge - Bleu - Jaune - Vert

**Club Exempt : L2 - La Berrichonne de Châteauroux**

**+** : Les Clubs recevants, conformément aux dispositions du Règlement de la Coupe de France, devront présenter un terrain homologué au moins de niveau 5 et informer la Ligue Centre-Val de Loire de la désignation du terrain sous 48 heures ; à défaut, la rencontre sera inversée et se déroulera sur le terrain de l'adversaire.

Les clubs peuvent avancer la rencontre au samedi 31 octobre 2020 par Footclubs.

Chaque club qualifié aura son match de championnat du 31 octobre et 1er novembre reporté à une Date Ulérieure par son District ou la Ligue (pour les clubs régionaux).

**\* Rappel lors du tirage l'article 6.2.1 de la Coupe de France 2020/2021 a été appliquée :**

"[...] dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant. [...] Jusqu'au 6ème tour inclus, les ligues régionales définissent les règles applicables au choix des installations sportives en incluant le principe suivant : si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant."

Prochain tirage à la FFF

7ème tour : 22 novembre 2020

